

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 6-7

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les exigences de la SSO concernant l'armée de milice

Le 1^{er} juin 2002, la SSO a tenu à Brigue son assemblée des délégués, à laquelle une centaine de personnes, déléguées et invités, ont participé. C'était une journée fantastique sous le beau soleil du Valais!

Les représentants des autorités cantonales et municipales, le président du Grand Conseil, Caesar Jaeger, et le conseiller municipal de Brigue, Leander Williner, n'ont pas eu besoin de faire beaucoup de publicité pour leur beau canton! Dans leurs messages d'accueil, ils ont rappelé avec gratitude les engagements réitérés de l'armée en Valais, lors des catastrophes naturelles qui ont frappé le canton ces dernières années.

Dans son allocution d'ouverture, le président central, le col EMG Ulrich Siegrist, demande au Parlement de décider des bases appropriées pour une vraie modernisation de l'armée. Il faut améliorer la qualité des conditions offertes au personnel de milice et créer des structures adéquates, afin de garantir à l'avenir le principe de milice. Celui-ci ne serait pas respecté si l'on admettait que des officiers de milice ne pourraient se trouver que dans l'infanterie. La plupart des commandements, y compris à l'échelon bataillon, doivent être occupés par des commandants de milice. A l'échelon brigade, il faut une proportion adéquate entre les commandants de carrière et les commandants de milice. A cause de la réduction du nombre des formations, il faut créer des possibilités de

carrières alternatives pour les officiers de milice.

Le meilleur plan directeur doit d'abord donner de bons résultats sur le plan pratique. La SSO continuera à s'engager durant la phase de transformation. Le commandement de l'armée doit exploiter encore plus qu'aujourd'hui les connaissances et le potentiel offerts par le personnel de milice. Il ne faut pas oublier, rappelle le président Siegrist, qu'un nouveau règlement de conduite, rédigé sans la participation d'officiers de milice, ne résistera pas à l'épreuve de la pratique.

Dans son programme d'activités pour la prochaine année, le Comité central a fixé les objectifs suivants pour la SSO:

1. Consolider sa position de partenaire important des autorités et du public en matière de politique de sécurité et de défense, atteindre ses objectifs en communiquant ses réflexions et ses propositions dès le début des débats, voire dans la phase préliminaire, ainsi que dans la phase de décision.
2. Sensibiliser le public au rôle de la SSO, partenaire indépendant de la politique, de l'administration et du commandement de l'armée, exploiter l'important potentiel d'expériences et de connaissances des cadres de milice, continuer à remplir de manière critique mais constructive son rôle de partenaire du commandement de l'armée et des experts.
3. S'engager en faveur du maintien et du développement de l'esprit de milice, apprécier les réformes actuelles et futures à l'aune de leur efficacité militaire et de leur compatibilité avec le principe de milice, s'engager pour des réformes et des structures qui contribuent à maintenir et à améliorer les chances des cadres de milice.
4. Intensifier sur une base égalitaire la collaboration avec d'autres associations de milice et spécialisées, afin d'élaborer des prises de positions communes, de fortifier la position des officiers de milice et de gagner en efficacité et en synergies.
5. Continuer à avoir la possibilité d'intervenir à temps dans toute question politico-militaire essentielle, obtenir pour ses prises de position le



meilleur consensus possible à l'intérieur de la SSO, ce qui implique une planification soignée ainsi que des débats internes sur les options fondamentales.

6. Développer, éventuellement adapter les structures de la SSO (direction et administration), afin d'assurer un rendement maximum dans le cadre financier prévu, sur la base de cotisations inchangées et, à moyen terme, d'une régression probable des effectifs.

Politique de sécurité et militaire

1. Nous soumettrons nos propositions, critiques ou alternatives, surtout lors des débats précédant les décisions politiques touchant à la réforme de l'armée et aux conceptions qui en découlent (doctrine des missions partielles, instruction, équipement, structures).
2. Parallèlement, en tant qu'interlocuteur du DDPS et de l'armée, nous nous occuperons dès l'été 2002 du processus de transformation touchant aux structures et au personnel.
3. Nous ferons part de nos premières réflexions sur le fu-

tur développement de l'Armée XXI à la suite des décisions prises par le Parlement.

4. Nous participerons aux débats touchant à la coopération, à la délimitation entre les instruments civils et militaires dans la politique de sûreté intérieure (USIS, etc.).
5. Nous nous engageons pour une politique du personnel moderne et optimale pour les cadres de milice et de carrière. En ce qui concerne ce facteur essentiel à la réussite d'Armée XXI, nous demandons un renforcement des composantes stratégiques au niveau du commandement de l'armée.

Structures

1. A l'intérieur de la SSO, nous voulons intensifier la collaboration entre le Comité central et les sections et atteindre un consensus optimal. A l'avenir, nous appliquerons la nouvelle conception touchant à la collaboration entre la Conférence des présidents et le Comité central, mise en pratique depuis l'automne 2001. Nous continuerons à tenir des conférences avec les présidents des sociétés d'armes et de services et nous intensifierons nos

contacts avec les cantons en organisant des conférences régionales.

2. Nous voulons évaluer d'une manière prévoyante les décisions importantes et les développements qui se dessinent, afin d'intervenir à temps auprès des autorités et du public, en leur soumettant nos prises de position. Il faut que les résultats obtenus jusqu'à présent soient consolidés et poursuivis.
3. Nous voulons constamment évaluer nos structures et nos instruments administratifs et les modifier, si nécessaire, pour pouvoir répondre aux attentes de nos membres et réagir de manière souple aux changements liés à la régression des effectifs, dans le cadre de nos possibilités financières.
4. Nous observerons parallèlement l'évolution des publications militaires. En ce qui concerne le futur de l'ASMZ, on examinera dans les prochains mois plusieurs facteurs opérationnels pour élaborer des mesures appropriées. Les instruments existants, un groupe de projet ainsi que les bonnes relations entre la maison d'édition, la rédaction et la SSO constituent des conditions très favorables.